

Conseil du Trésor et la Commission d'assurance-chômage m'informent comme il suit: 1. Quant aux procédures de « mise en disponibilité » se rattachant à la loi sur l'emploi dans la Fonction publique: (a) Un employé de la Fonction publique qui est mis en disponibilité est admissible à tous les avantages de la loi sur la formation professionnelle des adultes qui s'appliquent à toute personne en chômage, ce qui comprend la formation professionnelle. (b) La loi sur la formation professionnelle des adultes prévoit le paiement d'allocations de formation. En outre, les employés de la Fonction publique lorsqu'ils sont mis en disponibilité, selon leur statut en vertu des négociations collectives, sont admissibles soit à une indemnité de départ ou à un congé de retraite. La plupart des conventions collectives signées jusqu'à ce jour prévoient le paiement d'une indemnité de départ équivalente à un montant qui peut représenter jusqu'à 28 semaines de rémunération selon la durée du service. Pour les autres employés, on prévoit jusqu'à 26 semaines de congé de retraite avec rémunération intégrale selon les dispositions du règlement sur les conditions d'emploi dans la Fonction publique.

2. Sans objet.

3. L'article 70 des règlements sur l'assurance-chômage permet l'application de la loi aux emplois occupés dans la fonction publique fédérale. Le gouvernement ne songe pas à modifier la loi de façon à permettre aux fonctionnaires de verser des cotisations à titre facultatif.

*LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE
EN ONTARIO

Question n° 2288—**M. Rynard**:

1. Combien a-t-on fermé de bureaux de poste en Ontario?
2. De combien de ces bureaux de poste émaient des routes rurales?
3. Quel était le coût moyen par usager?
4. Quel est, par usager, le coût moyen de la livraison urbaine?
5. Quel était le coût, par usager, compte tenu des autres routes rurales?
6. Combien de maîtres de poste n'ont pas été avisés de la fermeture des bureaux et quelle indemnité de cessation de fonctions a-t-il fallu verser?
7. Combien de postiers ruraux ont reçu une indemnité de cessation de fonctions et à quoi se chiffrait-elle?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, cette question également est plutôt longue, et je me demande si la Chambre consentirait à ce qu'elle soit imprimée et que la réponse soit censée avoir été lue.

Des voix: D'accord.

M. Forest: En ce qui concerne le ministère des Postes: 1. 144 depuis le 1^{er} avril 1967.

2. 32 routes rurales émanant des 31 bureaux de poste suivants: Clontarf, Corkery, Dorland, Fairfield East, Fallbrook, Halloway (r.r. 1 et r.r. 2), Lonsdale, Rankin, South Monaghan, Wemyss, Anten Mills, Cresswell, Duncan, Dunedin, Rathburn, Riverview, Aberfeldy, Belton, Crinan, Eden Grove, Greenock, North Bruce, Ostrander, Pinkerton, Science Hill, Walkers, Alderdale, Eau Claire, Ice Lake, Ophir, Rydal Bank.

3. Il en coûtait en moyenne \$28.03 par année par usager des routes rurales pour les 31 bureaux.

4. A l'échelle nationale, il en coûte \$24.27 par année pour les bureaux ayant le service de livraison par facteurs.

5. Il en coûtait en moyenne \$26.18 par année par usager des routes rurales pour ces bureaux.

6. Tous les maîtres de poste ont été avisés de la fermeture de leur bureau et aucune indemnité de cessation de fonctions n'a été nécessaire.

7. Neuf entrepreneurs ont reçu une indemnité de cessation de fonctions, soit un total de \$1,028,03.

LA STATION FORESTIÈRE DE CHILCOTIN (C.-B.)

Question n° 2338—**M. Howard (Skeena)**:

1. Est-ce qu'un ministère ou organisme quelconque du gouvernement a construit ou acquis d'une autre façon une station forestière ou un ouvrage semblable dans la région de Chilcotin, en Colombie-Britannique?
2. Dans l'affirmative, quand a-t-on construit ou acquis le bâtiment, où est-il situé, combien a-t-il coûté et quelle en est l'utilité?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Non.

2. Sans objet.

LE SERVICE DE RELATIONS PUBLIQUES DU
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Question n° 2350—**M. Robinson**:

1. Le ministère du Travail dispose-t-il d'un service de relations publiques et, dans l'affirmative, combien de personnes en font partie?
2. Combien ce service a-t-il coûté au Ministère chaque année de 1960 à 1968 inclusivement?

M. Jim McNulty (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): 1. Au ministère du Travail, il n'y a pas de personnel spécialement affecté aux fonctions de relations publiques, qui sont exécutées dans le cadre du programme général de la Direction des relations publiques et des services d'information,